



## Point no 9c de l'ordre du jour

# Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif aux travaux préparatoires de fusion de communes

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous transmet ce premier rapport d'information relatif aux travaux préparatoires de fusion de communes, conformément au souhait exprimé par le Conseil général d'être régulièrement informé, après la présentation des projets de novembre 2018.

## Introduction

Ce rapport fait suite directement au [rapport](#) du conseil communal sur la motion « étude d'une fusion élargie au sein du district de Boudry », disponible sur le site internet communal à l'ordre du jour de la séance du 8 novembre 2018.

Il s'appuie également sur les [prises de positions](#) exprimées durant la séance du 8 novembre 2018, transcrites dans le procès-verbal de séance, également disponible sur le site internet communal.

## Développement

En conclusion de son rapport de novembre 2018, le Conseil communal mentionnait : *Le Conseil communal juge que l'élaboration d'un projet de fusion dont la confection et la sanction populaire seraient envisagées pour les deux années à venir n'est ni pertinent, ni souhaitable, tant les risques d'un échec mortifère pour de futurs projets seraient grands.*

Il indiquait dans sa présentation du rapport vouloir examiner le sort réservé par la population des communes voisines au projet de fusion du Grand Neuchâtel et finalement, proposait de s'adresser à nos voisins afin de proposer de *constituer des commissions de réflexion (...) avec mission de constituer un projet de fusion devant être réalisé à l'horizon 2024 afin d'éviter l'élaboration d'un projet trop gourmand en ressources et courant le risque de générer une crise politique en cas de refus causé par la précipitation.*

Le Conseil communal détaillait sa proposition de modalités de travaux pour ces commissions en détaillant deux projets. Un premier invitant les communes de Boudry, Rochefort et Cortaillod à entreprendre des travaux en vue d'une fusion et un second s'aventurant à considérer que l'ensemble du littoral neuchâtelois pourrait être un terrain d'étude.

## Travaux réalisés

Depuis la présentation à votre Autorité du rapport relatif à la motion précitée, le Conseil communal a préparé les travaux consignés.

## Résultat de la votation du “Grand Neuchâtel”

Depuis la présentation du rapport en novembre 2018, le Conseil communal a examiné le résultat de la votation du « Grand Neuchâtel » et considéré que la sanction populaire de cette fusion permettait à nos voisins de démarrer les travaux de concrétisation de cette nouvelle entité. Elle éloignait de fait la pertinence de poursuivre les discussions avec Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Neuchâtel sur un projet à court terme de rapprochement avec Milvignes. Ces communes pourront être intégrées aux réflexions à long terme sur l'avenir de nos communes du littoral neuchâtelois.

## Information aux exécutifs voisins

Dès le mois de décembre, le Conseil communal a nanti les conseils communaux des communes voisines de son rapport présenté au Conseil général. Il souhaitait ainsi informer ses homologues de ses analyses, tant sur le bilan de la fusion de Milvignes que sur les arguments mentionnés dans le rapport sur la pertinence de poursuivre les processus de fusion. Le rapport a été adressé aux conseils communaux concernés.

Par cette transmission, les conseils communaux des communes du littoral découvraient les intentions de notre exécutif présentées à notre législatif, de manière intégrale et transparente.

Afin de permettre une réflexion complète, le Conseil communal a également transmis aux exécutifs voisins le verbatim de la présentation du rapport devant votre Autorité, permettant de considérer le développement des intentions et des visions qui l'avaient conduit à l'analyse présentée.

Cette transmission, suivie d'un temps consacré par chaque exécutif à l'analyse et à la réflexion sur les éléments contenus dans ces écrits, a également été accompagnée par de nombreuses conversations informelles entre membres de l'exécutif à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019.

La réception de ce document par les conseils communaux des communes de Cortaillod, Rochefort et Boudry est jugée bonne par notre exécutif. Les conversations révèlent l'opportunité de poursuivre dans la direction proposée. Elles ont permis à notre exécutif de considérer que l'étape suivante devait être une rencontre entre les exécutifs concernés afin d'examiner la marche à suivre proposée par Milvignes afin de l'adapter au besoin et de la sanctionner. Ainsi, la création d'une ou plusieurs commissions chargées d'élaborer un projet de fusion, si elle semble une solution opportune, mérite d'être premièrement consensualisée par tous les exécutifs, avant d'être activée.

## Invitation à une table ronde

Conformément aux souhaits exprimés par votre Conseil général durant les débats de novembre 2018 de suivre la volonté du Conseil communal de procéder par étapes et de protéger un processus serein plutôt que de se précipiter, celui-ci a choisi de proposer une table ronde entre exécutifs à la fin du premier trimestre 2019.

Cette rencontre a été fixée et se tiendra dans les prochains jours. Elle réunira les exécutifs de Cortaillod, Boudry, Rochefort et Milvignes.

L'exécutif de la commune de la Grande Béroche qui ne participera pas à la table ronde est informé par notre Conseil communal de la suite des travaux réalisés entre nos exécutifs.

Le Conseil communal souhaite que cette rencontre débouche sur un accord sur le processus à suivre, identique ou distinct des modalités proposées dans son rapport et sur un accompagnement par l'ensemble des exécutifs.

Les quatre conseils communaux choisiront alors ensemble la manière dont ils transmettront à leurs Autorités législatives et à leur population le processus proposé. L'attention portée à l'inclusion dans le processus de la société civile et des sections communales des partis politiques, y compris celles déjà exprimées, sera naturellement au cœur de cette discussion. Le souhait du Conseil communal de Milvignes est de permettre à toutes les bonnes volontés de participer à l'élaboration du projet et de positionner les exécutifs en coordinateurs de celles-ci, dans le but de concevoir un projet communautaire global pertinent.

### **Travaux communs**

Depuis la présentation du rapport à votre Conseil général, le Conseil communal veille dans l'ensemble de ses travaux politiques à orienter les travaux vers une collaboration intense avec les communes voisines. Les projets d'infrastructures comme la gestion institutionnelle sont examinés à travers le prisme de la compatibilité avec un prochain rapprochement. De même, à l'intérieur des différents dicastères une grande attention est portée à la collaboration avec les exécutifs voisins. Le Conseil communal souhaite ainsi entretenir les collaborations intercommunales et rendre une fusion aussi naturelle que possible.

### **Prochaines étapes**

A la suite de la rencontre de la fin du premier trimestre 2019, les exécutifs communaux auront décidé d'un calendrier de projet et des modalités de son élaboration. Le Conseil communal de Milvignes informera comme convenu votre Autorité du processus retenu, en suivant les objectifs fixés dans son rapport de novembre 2018, soit l'élaboration d'un projet de fusion pertinent, opportun et objectif.

### **Conclusion**

Les exécutifs communaux de Milvignes, Rochefort, Boudry et Cortailod démarreront les travaux destinés à examiner l'opportunité d'une fusion et les modalités de sa préparation durant le second trimestre 2019, à la suite de la rencontre précitée et conformément aux objectifs mentionnés dans le rapport du Conseil communal de novembre 2018.

L'exécutif informera votre Autorité à travers de prochains rapports d'information des prochaines étapes.

Le Conseil communal remercie le Conseil général de prendre en considération le présent rapport.

Le Conseil communal

Colombier, le 18 mars 2019